

Motion 2744

Stop à la pandémie des sanctions à l'office cantonal de l'emploi, pour un confinement des pénalités !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la profonde crise sanitaire, économique et sociale ;
- l'augmentation rapide du chômage ;
- les nombreux secteurs de l'économie fermés ou durement touchés ;
- le nombre excessif de demandes d'emploi que doivent présenter chaque mois les personnes au chômage ;
- les sanctions toujours plus lourdes et nombreuses infligées aux chômeurs et chômeuses par l'office cantonal de l'emploi (ci-après OCE) à Genève, et notamment pour insuffisance de recherches d'emploi ;
- les conséquences humaines dramatiques de l'inaptitude (objective et subjective) à l'emploi,

invite le Conseil d'Etat

- à adapter les exigences de l'OCE en matière d'obligation de production de recherches d'emploi aux réalités économiques et sanitaires ;
- à annuler avec effet rétroactif et remboursement, le cas échéant, les sanctions et pénalités infligées par l'OCE depuis le début de la crise sanitaire qui peuvent être, directement ou indirectement, liées à celle-ci ;
- à tout mettre en œuvre pour changer la politique de l'OCE qui consiste à contrôler et punir avant d'aider et soutenir ;
- à demander au Conseil fédéral de prolonger de 6 mois la durée des indemnités et délais-cadres pour toutes les personnes au chômage.